



CORRIGENDUM 1 DES LIGNES DIRECTRICES ET DU FORMULAIRE A



Référence de publication: EuropeAid/162-480/FED/ACT/BJ

Objet: Appel à propositions de projets à destination des communes dans le cadre du Programme d'Appui au Développement Territorial

Localisation – Bénin

Les Lignes Directrices ont été modifiées/corrigées comme suit :

Point n°1 : Calendrier indicatif à la page 33. Point 2, 4 et 7 du tableau

au lieu de : 18h30

lire : 18h00

Point n°2 : Soutien financier aux tiers. Page 13

au lieu de : Le montant maximum de ce support financier est de **60 000 EUR** par tiers

lire : Le montant maximum de ce support financier est de 60 000 EUR par tiers **à l'exception des trois villes à statut particulier auxquelles aucune subvention dans le cadre du mécanisme de financement à un tiers ne pourra leur être accordée.**

Point n°3. Couverture géographique. Page 11-12

A la suite de : **Zone 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4**

A été ajoutée la mention : Dans le cas d'une action présentée par des demandeurs appartenant à des zones distinctes, la zone considérée sera celle de l'établissement du demandeur chef de file.

Le formulaire A a été modifié comme suit:

Point n°1 : Page 1 (page de garde du formulaire), 3^{ème} ligne du tableau

au lieu de : Localisation(s) de l'action

Lire : Zone de l'action (mentionnez laquelle des 4 zones présentées à la page 12 des lignes directrices a été choisie)

Point n° 2 : Page 5 (Section A), 3^{ème} ligne du tableau

Lire : Zone de l'action (mentionnez laquelle des 4 zones présentées à la page 12 des lignes directrices a été choisie)

Tous les autres termes et conditions des Lignes Directrices et du formulaire A demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante des Lignes Directrices et de l'Annexe A.